

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence, en l'absence du Maire, de M. Jean-Michel BLONDET, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Convocation du Conseil Municipal :

6 juin 2019

Affichage réunion :

6 juin 2019

Présents : M. Jean-Michel BLONDET, Mme Marie-Hélène PLAVÉRET, M. David DE BRUYNE, M. Gérard ROZIER, Mme Elisabeth LARCHIER, Mme Marie-Christine CERVANTES, M. François TIOLLIER, M. Laurent NOEL, M. Régis BOUCHEZ.

Absents : M. Etienne PILARD, Mme Alexandra BARRÉ, Mme Geneviève GARNIER-BOISSONNAT, M. Guillaume CLONIET.

Pouvoirs déposés :

-mandat : M. Etienne PILARD

-mandataire : M. Gérard ROZIER

-mandat : Mme Alexandra BARRÉ

-mandataire : Mme Marie-Ch. CERVANTES

-mandat : Mme Geneviève GARNIER-BOISSONNAT

-mandataire : M. Jean-Michel BLONDET

-mandat : M. Guillaume CLONIET

-mandataire : M. David DE BRUYNE

Secrétaire de séance : M. Régis BOUCHEZ

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Président de séance demande au Conseil Municipal l'inversion de deux points à l'ordre du jour :

- Organisation temps scolaire ;
- Tarifs restaurant scolaire, garderie périscolaire, temps d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2019

Monsieur le Président de séance donne lecture du courrier de saisine adressé par le Conseil d'Ecole sur l'organisation de la semaine scolaire :

« Monsieur Le Maire de Cruet,

Le conseil d'école de Cruet réuni en séance extraordinaire le 21 mai 2019 s'est prononcé majoritairement (6 voix pour la semaine de 4 jours, 2 voix pour la semaine de 4,5 jours et une voix en abstention) pour un retour à la semaine de 4 jours. Le Conseil d'école saisit donc le Conseil municipal pour avis sur cette question pour l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

Nous vous faisons deux propositions d'horaire :

Proposition 1 : Matin de 8h30 à 11h45 et après-midi de 13h30 à 16h15.

Proposition 2 : Matin de 8h30 à 11h45 et après-midi de 13h45 à 16h30. »

Il rappelle à l'assemblée délibérante que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au Directeur Académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Mme PLAVÉRET, Adjointe à la Vie Scolaire, rappelle la réforme des rythmes scolaires de 2014 et, sa mise en place sur la commune. Elle dit que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé l'année dernière sur l'organisation de la semaine scolaire sur 4 ou 4,5 jours.

M. NOEL dit que le Conseil Municipal est pris de court car il est saisi seulement quelques mois avant la rentrée scolaire.

M. BLONDET dit que le retour à la semaine de 4 jours est problématique à bien des égards notamment en terme de personnel communal et pour les aides financières déjà perçues pour l'organisation de la semaine sur 4,5 jours.

Le Conseil Municipal pense qu'il est préférable de se conformer au souhait du Conseil d'Ecole.

Monsieur le Président de séance propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine en septembre 2019 et, sur les horaires journaliers de l'école.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- à douze voix pour et une abstention (M. CLONIET), d'approuver le retour à la semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à compter de la rentrée scolaire en septembre 2019 ;
- à l'unanimité, de déterminer les horaires journaliers de l'école à compter de la rentrée scolaire en septembre 2019 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 ;
- de donner son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Le Conseil Municipal ajoute qu'il souhaite que les horaires de l'école soient respectés : la rentrée des élèves le matin doit être effective au plus tard à 8 heures 30 et, le portail de l'école doit être fermé passé cet horaire.

OBJET : Tarifs cantine pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la cantine de l'année scolaire 2018-2019 :

Tranche	Quotient	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	3,57 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	4,13 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	4,31 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	5,00 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	5,20 €

-Application du tarif de la 5^{ème} tranche pour les intervenants extérieurs soit 5,20 €.

-Tarif pour les enfants présents sans réservation préalable : 5,30 €.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

OBJET : Tarifs garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil Municipal, les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 :

Tranches	Quotient	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	0,82 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	1,43 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	1,63 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	1,79 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	2,04 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

OBJET : Tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil Municipal, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- Location de la salle des fêtes :

- Associations déclarées à Cruet : gratuit
- Habitants de Cruet pour usage privé (non commercial) : 230 €
- Particuliers ou Associations hors commune : 630 €
- Réunions ou Assemblées hors commune sans restauration : 200 €
- Habitants de Cruet pour usage privé (non commercial) : 70 € par demi-journée supplémentaire
- Particuliers ou Associations hors commune : 160 € par demi-journée supplémentaire

Un chèque de caution de 1000 € est demandé pour chaque réservation.

- Caution ménage : 100 €

(caution demandée pour chaque location ; elle sera encaissée si la salle des fêtes n'est pas rendue propre)

- Location de la vaisselle : 50 €

- Casse/perte vaisselle (tarif par objet perdu/cassé) :

- Couvert : 1 €
- Limonadier / louche / carafe : 4 €
- Verre : 2 €

-Assiette :

3 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les mêmes tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Création de deux emplois non permanents d'adjoint technique pour l'accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer deux emplois non permanents d'agent des services techniques, pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet. Cette création permettra à la collectivité de recruter deux jeunes sur quinze jours chacun pendant l'été.

OBJET : Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire pour une période allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur(trice) périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 heures 43 minutes (7,72 heures) sur 35 heures.

OBJET : Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Savoissienne Habitat pour l'aménagement du secteur du Pray

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune et la Savoissienne Habitat pour l'aménagement du secteur du Pray, le 20 décembre 2013, pour une durée de cinq ans.

Il dit que le projet urbain partenarial (PUP) permet le financement, par des personnes privées, des équipements publics rendus nécessaires par des opérations d'aménagement ou de construction (article L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme).

L'aménagement du secteur du Pray par la Savoissienne Habitat n'étant pas terminé, Monsieur le Président de séance propose de conclure un avenant afin de proroger la durée de la convention précitée pour une durée de cinq années supplémentaires. Les autres dispositions de cette convention sont inchangées. Il donne lecture du projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prorogation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune et la Savoissienne Habitat pour l'aménagement du secteur du Pray, pour une durée de cinq années supplémentaires. Ce délai supplémentaire s'appliquera également au cahier des charges de cession de terrain. Il autorise également Monsieur le Maire à signer l'avenant et, entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

OBJET : décision modificative n°1 sur le budget principal 2019

Monsieur le Président de séance fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal 2019 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Il fait part à l'assemblée que les crédits budgétaires prévus à l'opération n°35 pour la rénovation de l'éclairage public ne sont pas suffisants pour mener à bien cette opération. Il propose de transférer une partie des crédits budgétaires affectés à l'opération n°31 pour l'aménagement des trottoirs sur la Route Départementale n°11-Route de la Cave vers l'opération n°35.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante sur le budget principal 2019, en section d'investissement et en dépenses :

-Opération n°31 « Trottoirs RD11-Route de la Cave »

Compte 2313 « immos en cours-construction » - 35 000,00€

-Opération n°35 « Eclairage public »

Compte 2315 « immos en cours-inst. Techn. » + 35 000,00€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante sur le budget principal 2019 telle que détaillée ci-dessus.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie pour l'aménagement des espaces publics centraux

Monsieur le Président de séance rappelle le projet d'aménagement des espaces publics centraux.

Pour mener à bien ce projet, il propose à l'assemblée de formuler une demande de subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le Président du Département de la Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement des espaces publics centraux ;
- sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le Président du Département de la Savoie pour cette opération et, demande l'autorisations de pouvoir procéder aux travaux avant de connaître leurs décisions ;
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

OBJET : Demande de subvention auprès du Ministère des Armées pour le déplacement du Monument aux Morts dans le cadre de l'aménagement des espaces publics centraux

Monsieur le Président de séance rappelle le projet d'aménagement des espaces publics centraux et, notamment le déplacement du Monument aux Morts.

Pour mener à bien ce projet, il propose à l'assemblée de formuler une demande de subvention auprès de Monsieur le Ministre des Armées - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour le déplacement du Monuments aux Morts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement des espaces publics centraux et, notamment le déplacement du Monuments aux Morts;
- sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès de Monsieur le Ministre des Armées - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour le déplacement du Monuments aux Morts et, demande l'autorisation de pouvoir procéder aux travaux avant de connaître sa décision ;
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

OBJET : Report et retrait de points de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal n'ayant pas les éléments nécessaires pour délibérer sur les points suivant à l'ordre du jour, il est décidé, à l'unanimité, de les reporter à une séance ultérieure :

- Délibération travaux (SDES) ;
- Convention TDL aménagement public
- Compétence eau potable.

Le point suivant inscrit à l'ordre du jour n'était pas nécessaire, il est donc décidé à l'unanimité de le retirer :

- Demande de subvention contrat vert et bleu.

Questions diverses :

Monsieur le Président de l'assemblée fait part :

- que l'appel d'offres pour la rénovation énergétique pour le lot « menuiseries » sans suite pour un motif d'intérêt général : les exigences techniques ont été mal définies dans l'appel d'offres. Une nouvelle consultation va être lancée.
- des remerciements formulés par l'association AIDAPI et les Restos du Cœur pour la subvention versée par la commune.
- de la clôture du marché de travaux « aménagements de sécurité Route Départementale – Lieu-dit La Baraterie et lieu-dit La Chapelle ».
- de la programmation de la réunion de réception des travaux au restaurant scolaire. Les équipements pour la nouvelle cuisine ainsi que le mobilier ont été commandés. Le nouveau restaurant scolaire et espace garderie seront en service pour la rentrée scolaire de septembre prochain.

Mme PLAVRET fait un point sur la bibliothèque municipale.

M. NOEL dit qu'il faudrait envisager le changement des fenêtres de l'étage de la mairie qui sont très vétustes.

La séance est levée à 20 heures 20

Fait à Cruet, le 20 juin 2019

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Pour le Maire empêché, le Premier Adjoint, M. Jean-Michel BLONDET

